

FICHE D'INSCRIPTION

MODULE DE FORMATION « Nutri-guide » - Conseiller en nutrition (Formation du 23 Juillet au 17 Septembre 2021)

Photo
d'identité

Dossier d'inscription à adresser au plus tard le vendredi 20 juillet 2021
à Atlantic-Challenges "STATERA" – 31 rue des Terriers - 17220 Saint Vivien
(cachet de la poste faisant foi)

Je soussigné(e) NOM :
Nom de jeune fille : Prénom :
Sexe : M F Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
Département de naissance :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Téléphone personnel : Profession :
Adresse courriel :

Je souhaite m'inscrire au module de formation « Nutri-guide – Conseiller en nutrition » organisé par le centre de formation STATERA-Atlantic-Challenges sis au 31 rue des Terriers à St Vivien 17220, organisé du 23 juillet au 17 septembre 2021.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le
Signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (dossier d'inscription)

- La fiche d'inscription avec photographie
- Un curriculum vitae
- 1 chèque d'inscription à la formation de **40 €**.

1-SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

A) SALARIE(E) : OUI NON

Si OUI :

☛ Votre emploi : _____

☛ Votre employeur : _____

Type de contrat :

☛ CDI : OUI NON

☛ CDD : OUI NON

Depuis le : _____ jusqu'au : _____

B) DEMANDEUR D'EMPLOI : OUI NON

☛ Inscrit (e) à pôle emploi OUI NON

☛ si oui : Adresse de votre pôle emploi _____

☛ N° d'identifiant : _____

D) AUTRE SITUATION (ETUDIANT, SANS ACTIVITE, BENEVOLE ...):

E) FORMATION SCOLAIRE/SUPERIEURE : OUI NON

Si oui : niveau : _____

Si non : date d'arrêt des études : _____ dernière classe : _____

Diplôme obtenu le plus élevé : _____

signature

D.C - V.1 AVRIL 2021 2-7

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION

(Contactez l'organisme de formation)

Divers organismes peuvent participer à votre formation, en voici quelques exemples ci-dessous. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

- 1) le coût de la formation peut être pris en charge
- 2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.
- 3) vous pouvez éventuellement être pris en charge pour vos déplacements, votre hébergement, votre restauration.

- En tant que salarié vous pouvez bénéficier :

- Congé individuel de formation (CIF)

Le Congé Individuel de Formation ou CIF permet à **tout salarié du secteur privé en CDI de suivre une formation de son choix, et à son initiative.**

- ✚ L'employeur rémunère le salarié et le Fongecif le rembourse.
- ✚ La rémunération est comprise entre 90 et 100 % du salaire.
- ✚ Un dossier à déposer au FONGECIF au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.
- ✚ Dossier à télécharger depuis votre espace personnel

- Compte Personnel de Formation (CPF)

Le Compte Personnel de Formation est le nouveau droit à la formation professionnelle, qui remplace le **DIF** (Droit Individuel à la Formation) depuis le 01/01/2015.

Tout d'abord, le salarié doit reporter les heures (non utilisées) acquises au titre du DIF sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, et ce à partir du relevé qui lui a été remis par son employeur début 2015.

Il décide ensuite de l'utilisation qu'il souhaite faire des heures cumulées dans le cadre de son projet de formation, sachant que le compte est crédité de 24 heures par an pendant 5 ans puis de 12 heures les années suivantes dans la limite de 150 heures (reliquat DIF inclus) pour chaque employé à temps plein et au prorata pour les salariés en CDD ou temps partiel. Par ailleurs, les formations que chacun décidera de suivre devront nécessairement figurer sur la liste des formations éligibles au CPF

- Contrat de professionnalisation (Jeunes de 16 à 25 ans révolus – demandeur d'emploi de 26 ans et plus)

Possibilité de prise en charge par l'OPCA (organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Pour cela mon employeur doit cotiser auprès d' UNIFORMATION)

- Vous êtes demandeur d'emploi :

Vous avez moins de 26 ans : Contactez votre mission locale.

Vous avez 26 ans et plus : contactez pôle emploi.

- Certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle EMPLOI ou par la REGION

Rémunération possible selon vos droits ouverts.

ASSURANCE ET PROTECTION SOCIALE

Dès l'entrée en formation les stagiaires d'Atlantic-Challenges sont assurés par l'assurance du centre de formation au titre de la responsabilité civile.

Il est conseillé prendre une assurance personnelle.

La couverture assurance maladie est indispensable. Contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

NUTRIGUIDE

« Module 1 – Conseiller en nutrition »

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » est un diplôme professionnel de niveau IV, créé par l'arrêté du 27 avril 2016.

LE METIER

Dans la limite des cadres réglementaires, le conseiller nutrition exerce :

- ✚ Dans un magasin de produits diététiques et bio.
- ✚ Un centre culturel ou sportif.
- ✚ Un centre de santé, de bien être ou de remise en forme.
- ✚ Il peut également exercer son activité en libéral.

Les débouchés sont nombreux.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule au Centre de formation STATERA à Saint Vivien (La Rochelle 17) – 31 rue des Terriers – contact@atlantic-challenges.fr – 07.89.51.28.34

DUREE MAXIMALE DE LA FORMATION

- ✚ Formation en centre module.1 « Conseiller en nutrition »40 H
- ✚ *(Il est fortement conseillé d'être en possession d'un ordinateur et d'un Courriel)*